

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2011**

=====

Date de convocation : 21.02.2011

Date d'affichage : 21.02.2011

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 16 Votants : 20

Le 28 FEVRIER 2011 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme MALACH Frédérique, Mme FOURMENTIN Francine, M. NICOLLE Noël, M. DESMASURES Jean-Claude, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme LAURENT Sophie, Mme SAUVE Jacqueline, M. HAMEL Gérard, Mme HAMEL Manuella, M. VARIN Jérôme.

Absents : M. HEREL Olivier.

Procurations : Mme LAURENT Sophie à M. BAZIRE Albert, Mme SAUVE Jacqueline à M. NICOLLE Noël, M. HAMEL Gérard à Mme FOURMENTIN Francine, M. VARIN Jérôme à Mme MALACH Frédérique.

Secrétaire de séance : Mme CANIOU Brigitte.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 décembre 2010

Le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2010 n'appelle aucune observation.

Restructuration de la Place Charles de Gaulle

Approbation de l'avant-projet définitif et lancement de la consultation des entreprises (Délibération 2011.02.01)

Le projet définitif d'aménagement de la Place Charles de Gaulle préparé par le Bureau d'études est présenté au Conseil municipal.

Les choix des matériaux qui seront mis en œuvre sont précisés :

- Enrobé noir sur la voie de circulation et sur le centre de la place, avec délimitation des couloirs de circulation par des caniveaux granit et délimitation des places de stationnement par des clous inox.
- Dalles et pavés granit (lisses) sur les parvis de l'église, à proximité de l'abri et des toilettes publiques, et sur les couloirs de circulation des piétons.
- Béton désactivé sur les trottoirs, avec quelques dalles de granit placées de façon irrégulière en bordure des façades pour mettre en valeur ces façades.

A noter que les bordures et pavés granit existants sont intégralement récupérés.

Un bâtiment en deux parties sera construit pour créer des sanitaires publics et un abri en grande partie vitré favorisant la convivialité.

L'ensemble du projet est conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le projet est évalué à environ 600 000 € TTC pour l'ensemble (travaux de voirie et réseaux, bâtiment et éclairage public). Cette dernière partie concernant l'éclairage public n'est pas encore totalement finalisée.

M. LECHANOINE souhaiterait un chiffrage détaillé de chaque poste. Il estime pour sa part que l'abri est inutile, d'autant plus que la Commune n'en a pas les moyens.

M. le Maire précise que les subventions espérées seront au maximum de 30 % du coût du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 14 voix Pour, 1 Contre (M. LECHANOINE) et 5 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. BOURDALE, M. DEVERE, M. SIMON) :

- approuve le projet d'aménagement de la Place Charles de Gaulle,
- autorise M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises en vue de la signature d'un marché à formalités adaptées pour la réalisation des travaux,
- autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de cette consultation.

Réfection des réseaux d'assainissement et eaux pluviales (Délibération 2011.02.02)

Un diagnostic des réseaux a été réalisé. Les réseaux d'assainissement sont vétustes (canalisations en grès) et nécessitent d'être entièrement refaits avant de mettre en œuvre de nouveaux revêtements de chaussée et trottoirs.

D'autre part, les commerçants riverains de la place souhaitent qu'une solution soit trouvée pour l'évacuation des eaux pluviales des cours situées à l'arrière des commerces. Un réseau de collecte serait donc créé en façade de ces magasins pour récupérer ces eaux après traversée des caves.

Ces travaux sont donc inclus dans le projet, mais ils seront financés par le Budget assainissement.

Le Conseil municipal donne son accord pour la réfection de ces réseaux par 19 voix Pour et 1 abstention (M. LECHANOINE).

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (Délibération 2011.02.03)

Le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Atelier du Marais prévoyait une rémunération du bureau d'études :

- forfaitaire sur la première partie (diagnostic, analyse, scénarios, avant-projet, relevé topographique)
- proportionnelle sur la partie travaux (projet définitif, assistance à la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution du contrat de travaux, ordonnancement pilotage et coordination du chantier, assistance lors des opérations de réception). Cette partie proportionnelle était fixée à 5.25 % du montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix Pour et 6 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. BOURDALE, M. DEVERE, M. SIMON, M. LECHANOINE), autorise M. le Maire à signer avec l'Atelier du Marais l'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération.

Autorisation de signature de la demande de permis de construire (Délibération 2011.02.04)

La construction d'un abri et de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sur la place nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer la demande de permis de construire par 14 voix Pour, 2 Contre (M. BOURDALE, M. LECHANOINE) et 4 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. DEVERE, M. SIMON).

M. LECHANOINE explique son vote en précisant que des travaux aussi importants ne se justifient pas pour une Commune qui a un niveau de dette aussi élevé. Il précise qu'il n'est pas contre le projet, mais contre le fait de le réaliser à ce moment.

M. le Maire explique que les travaux d'aménagement de la rue principale dans les années 1992-1993 étaient beaucoup plus importants et onéreux et que la Commune a bien réussi à les financer, de même pour les travaux de la rue Maréchal Leclerc et les très importants travaux réalisés sur la voirie rurale.

M. LECHANOINE regrette que la remarque concernant l'absence de piste cyclable n'ait pas été prise en compte. M. le Maire pense que ce n'était pas justifié ici puisque nous serons dans une zone 30 donc une zone mixte.

Construction de 8 logements locatifs : avenants aux marchés de travaux (Délibération 2011.02.05)

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 février 2011 pour émettre un avis sur les projets d'avenants suivants :

Marché de travaux de construction des logements

1. Pour le lot n° 1 – Terrassement – Gros-œuvre : réalisation d'un drainage sur la partie périphérique des bâtiments : plus-value de 1 780.20 € soit + 0.73 % du montant du marché.
2. Pour le lot n° 8 – Électricité, chauffage électrique, VMC : Installation de 2 groupes d'antennes avec ampli pour la réception de la télévision : Plus-value de 2 460.58 € H.T. soit, + 6.21 % du montant du marché.

Récapitulatif des avenants à ce jour :

		Marché initial HT	Avenant HT	Différence
Lot n° 1	Terrassement – Gros-œuvre	241 909.92	- 5 194.56 + 1 780.20	- 0.14 %
Lot n° 5	Électricité, chauffage électrique, VMC	39 600.96	+ 2 460.58	+ 6.21 %
Lot n° 9	Peinture	78 362.97	+ 9 999.36	+ 12.00 %
	Total sur les 3 lots	359 873.85	+ 9 045.58	+ 2.51 %
	Total sur l'ensemble du marché	706 018.70	+ 9 045.58	+ 1.28 %

Le Conseil municipal, après avis de la Commission d'appel d'offres du 26 février dernier, décide d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants par 14 voix Pour et 6 abstentions (Mme FOURMENTIN, M. HAMEL, M. BURDALE, M. DEVERE, M. SIMON, M. LECHANOINE).

Mme MALACH demande si les locataires auront quand même l'autorisation d'installer leur propre antenne (parabole par exemple). Cela devra être précisé dans le bail.

M. LECHANOINE demande s'il faudra un abonnement pour l'alimentation électrique des amplis. Cette question va être revue avec l'électricien, mais dans le cas des logements de la résidence Emmanuel Fortin, il n'y a pas d'abonnement à la charge du propriétaire.

A propos de la construction de ces logements, M. DEVERE fait remarquer que le taux d'intérêt de l'emprunt a augmenté depuis la date de sa souscription.

Programme de travaux de voirie et bâtiments 2011 (Délibération 2011.02.06)

La commission des travaux s'est réunie le 21 février 2011 pour faire des propositions et émettre un avis sur les projets de travaux de voirie et bâtiments pour cette année 2011 en vue de la préparation du Budget primitif 2011.

Le compte-rendu de cette réunion a été transmis à chaque membre du Conseil municipal, et M. le Maire souhaite que le Conseil municipal se prononce sur les propositions de la commission.

Ces propositions de travaux concernent notamment :

- Optimisation de l'entretien des espaces verts (parc de la Mairie, parc St Lys, stade, camping, route de Gathemo) et suppression de certains arbres dans le parc de la Mairie et dans le jardin près de l'église.
- Travaux de bâtiments : rénovation de la salle polyvalente du Rex, travaux de mise aux normes électriques à la Mairie, régulation de chauffage à la médiathèque, construction de sanitaires au club house de la pétanque.
- Travaux divers : murs du stade du potager, barrières pour limiter les accès au Champ de Foire, réfection des allées du cimetière, réalisation d'une aire de covoiturage.
- Travaux de voirie et réseaux : travaux de revêtements sur les chemins ruraux de la Hutière, de la Barre et de la Pelleterie, effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue Jules Labiche, poursuite de la mise en sécurité du réseau d'éclairage public.
- Études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un plan d'entretien des espaces verts, et étude d'aménagement du Boulevard du Maine.

M. DEVERE regrette que les années précédentes, 200 000 € de travaux étaient programmés pour les travaux de voirie, et cette année il n'y a plus que 27 000 € de prévu sans compter les réparations. On risque de prendre du retard sur l'entretien de la voirie.

M. DESMASURES précise que les routes qui ont été faites les années précédentes avaient subi de gros dégâts par le gel. M. SEGUIN ajoute que ces travaux sur les routes d'Eron et du Cerisier avaient un caractère exceptionnel. Mme JOUIN fait remarquer que les travaux de la Place de Gaulle justifient que l'on fasse moins de travaux par ailleurs cette année.

Mme FOURMENTIN rappelle qu'il avait été dit qu'il fallait consacrer de grosses sommes pour la voirie chaque année pour rattraper le retard. Nous allons donc prendre du retard cette année.

Pour M. le Maire, quand on a des travaux importants sur une voie, comme lorsqu'on a réalisé la rue de la Libération ou la rue Maréchal Leclerc, on fait moins de travaux sur la voirie rurale cette année là.

M. DEVERE regrette que lors de la commission, il n'y ait pas eu un tour de table pour demander l'avis de chacun. M. le Maire précise que lors des réunions de commissions, chacun peut s'exprimer. Mme JOUIN et M. DESMASURES confirment que lors de la réunion, chacun a pu donner son avis sur les projets présentés. D'ailleurs, c'est lors de cette discussion que les priorités de travaux sur la voirie rurale ont été décidées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission des travaux en vue de leur inscription au budget 2011.

Mme FOURMENTIN demande si le projet d'installation de plots le long du trottoir bordant le stade va être effectif. M. le Maire répond que non, le projet va être étudié et des propositions seront faites lors d'une prochaine commission des travaux.

M. SEGUIN précise que c'est lui qui a demandé que quelque chose soit fait pour le stationnement rue St Martin car nombreux sont les agriculteurs et artisans qui se plaignent de l'impossibilité de passer sur la rue avec des engins d'une certaine importance, notamment le samedi et le dimanche.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour l'acquisition de matériel et plantations destinés à réduire l'utilisation de produits de traitement (Délibération 2011.02.07)

Suite à l'engagement de la Commune de SOURDEVAL vers le niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics, certains investissements destinés à réduire l'utilisation de produits de traitement pourraient être subventionnés par l'Agence de l'eau (à hauteur de 40 % maximum).

Ces investissements seraient les suivants :

Acquisition d'une balayeuse automotrice 2 m3	75 000 € H.T.
Acquisition d'un broyeur de végétaux	11 000 € H.T.
Acquisition de 5 brosses désherbeuses pour débroussaillage	330 € H.T.
Achat de plantes couvre-sol pour plantation de pieds d'arbres	450 € H.T.
Achat de plantes couvre-sol pour plantation des espaces délaissés	270 € H.T.
TOTAL	87 050 € H.T.

M. LECHANOINE demande ce que deviendra la balayeuse que nous avons actuellement. M. le Maire indique que cette balayeuse n'est pas adaptée pour l'entretien régulier des caniveaux et qu'elle devra être reprise lors de l'achat éventuel d'une nouvelle balayeuse.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire, à l'unanimité, à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour ces acquisitions.

Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Délibération 2011.02.08)

Suite au départ de M. Michel MAILLARD, un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe est resté vacant et n'a pas vocation à être occupé.

Aussi, après avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer ce poste.

Indemnités de stage (Délibération 2011.02.09)

Une stagiaire travaille actuellement auprès de Sandrine CHESNAIS pour plusieurs semaines (M. le Maire précise à l'intention de M. LECHANOINE quelles sont les missions de Sandrine CHESNAIS).

Ce serait l'occasion de décider de verser une gratification pour tous les stagiaires de l'enseignement supérieur qui effectueraient un stage dans la Collectivité pour une durée supérieure à un mois. L'indemnité proposée serait de 80 € par semaine de stage.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Service d'assainissement : redevance pour la modernisation des réseaux de collecte (Délibération 2011.02.10)

Cette redevance due à l'Agence de l'eau pour toutes les habitations raccordées au réseau public d'assainissement était jusqu'à maintenant perçue et reversée par le Syndicat d'A.E.P.

Il s'avère que cette redevance devrait plutôt figurer sur la facture d'assainissement, et reversée ensuite à l'Agence de l'Eau par le service de l'Assainissement. Cette redevance est de 0.30 € par m3.

Le Conseil municipal prend acte de cette modification.

Admissions en non valeur (Délibération 2011.02.11)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables par les services du Trésor :

Sur le budget de la Commune pour un montant de :

- 166.40 €

Sur le service de l'assainissement pour les montants de :

- 231.12 € H.T. soit 243.84 € TTC

- 399.61 € H.T. soit 421.59 € TTC.

Régularisation du cadastre Chemin du Manoir (Délibération 2011.02.12)

Par délibération du 9 février 2010, le Conseil municipal avait donné son accord pour autoriser M. le Maire à signer l'acte de régularisation du cadastre pour une bande de terrain cadastrée Section AE n° 295 pour une superficie de 56 m², portion de terrain devant être rattachée à la propriété de M. et Mme GOFFINET.

Il est apparu que ce terrain était en fait propriété du Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil d'administration du C.C.A.S. a délibéré le 14 janvier 2011 pour accepter cette régularisation.

S'agissant d'une propriété du C.C.A.S., le Conseil municipal doit délibérer pour confirmer la décision du C.C.A.S..

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Brigitte CANIOU.